



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Groupes prioritaires pour les tests PCR

#### « LES AÎNÉS : ENCORE UNE FOIS, LES GRANDS OUBLIÉS »

- Judith Gagnon, présidente de l'AQDR Québec

**Québec, le 7 janvier 2022**– La présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Québec (**AQDR Québec**), Madame Judith Gagnon, n'en revient tout simplement pas de constater qu'encore une fois, les aînés sont les grands oubliés dans le processus de priorisation de certaines mesures mises de l'avant par le gouvernement du Québec pour freiner la progression de la pandémie.

*« On a peine à suivre tellement du jour au lendemain tout peut changer. Le climat est instable et accentue la morosité déjà bien installée chez nos personnes âgées. Je comprends que des décisions doivent être prises rapidement et régulièrement. La décision de prioriser les personnes âgées devrait toujours être un réflexe naturel pour le gouvernement. La première vague suffit à rappeler ce que nos aînés ont vécu »,* précise Madame Judith Gagnon.

Tous l'ont récemment constaté : les tests PCR sont réservés principalement au personnel soignant et aux personnes à risque alors que les tests rapides qui sont proposés aux personnes non priorisées, demeurent difficiles à se procurer. Comme le rapportait Coralie Laplante, journaliste au quotidien La Presse, le 4 janvier dernier : *« Face à une pénurie appréhendée, Québec renonce à tester la population en général à l'aide de tests PCR qui seront désormais réservés au personnel soignant et à risque. Le gouvernement s'en remet aux tests rapides, dont l'accès difficile, voire impossible, a été dénoncé. »*

La présidente de l'**AQDR Québec** demande expressément aux responsables de la Santé publique du Québec de revoir leurs consignes en ce qui a trait aux groupes prioritaires et de s'inspirer des nouvelles mesures concernant le dépistage prises par le

gouvernement du Nouveau-Brunswick. « *Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a changé de cap et a inclus les personnes âgées à la liste de groupes prioritaires. Les aînés ont accès, soit à un test PCR ou encore à un test rapide. Les tests PCR sont réservés aux personnes qui courent le plus grand risque d'être hospitalisées en raison de la COVID-19 : au Québec, les personnes âgées de 65 ans et plus étaient prioritaires lors de la première vague et ils doivent le demeurer plus que jamais* », de conclure Madame Judith Gagnon.

**À PROPOS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉS ET PRÉRETRAITÉS (AQDR Québec)**

L'AQDR Québec est un organisme à but non lucratif qui a pour mission principale la défense des droits des personnes âgées retraitées et préretraitées. Elle offre également des services professionnels gratuits pour accompagner les aînés et leur permettre de conserver leur autonomie le plus longtemps possible.

-30-

**Source et information :**

Madame Judith Gagnon

Présidente

**AQDR Québec**

418-997-4606